

tenue sous la présidence de Madame SELLES, assisté(e)
de Monsieur RIVIERE et Madame CRASSUS, Conseillers
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique
Madame DANGENG, Greffière

09 heures 00

01) DOSSIER N° 2200031 RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE

Titre de l'affaire La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS BASQUE demande au tribunal de condamner solidairement les sociétés DMS Architectes, Ingecobat, Technic TPS (devenue WSP France), DL Pyrénées, Samet-Bessonart, Etablissements AR Bouffard, Bureau Veritas et l'Epic Biarritz Tourisme au règlement de la somme de 214 496,80 euros en réparation de ses préjudices correspondant au coût des travaux réparatoires.

Demandeur COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

Défendeur SAS DL PYRENEES
SARL SAMET-BESSONART
ETABLISSEMENTS A.R BOUFFARD
SCP DASSIE-MARCEL-SERVELLA ARCHITECTES
SARL INGECOBAT
SAS KARDHAM CARDETE HUET SUD OUEST
SAS WSP FRANCE VENANT AUX DROITS DE TECHNIP TPS
SOCIETE BUREAU VERITAS
EPIC BIARRITZ-TOURISME
SAS BUREAU VERITAS CONSTRUCTION VENANT AUX DROITS DE LA SOCIETE BUREAU VERITAS SA

Représentants des parties

Maître BARNABA Alexandrine (Cour)
SARL D'AVOCATS ANCERET-FAISANT-DUPOUY

DELMA AVOCATS
SCP VELLE-LIMONAIRE & DECIS
CABINET D'AVOCATS PERSEA
Maître FAIVRE Louis-Michel (Cour)
CABINET ALDO SEVINO
Maître FAIVRE Louis-Michel (Cour)

09 heures 00

02)	DOSSIER N° 2400675	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Jean Jacques F. demande au tribunal de prononcer la décharge de l'impôt sur le revenu (IR) et prélèvements sociaux (PS) mis à sa charge au titre de 2018	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F. Jean Jacques	Maître SANCHEZ Jean-Noël (Cour)
Défendeur	DIRECTION DE CONTRÔLE FISCAL OCCITANIE	
03)	DOSSIER N° 2301712	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Jean Jacques F. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 2 juin 2023 prise par la direction générale des finances publiques du Gers portant refus de déduction de la perte qu'il a subi en vue de l'acquisition ou la préservation d'un revenu	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F. Jean Jacques	Maître SANCHEZ Jean-Noël (Cour)
Défendeur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
04)	DOSSIER N° 2302548	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Jean Jacques F. demande au tribunal de prononcer la décharge de l'impôt sur le revenu (IR) et des prélèvements sociaux (PS) au titre de l'année de 2017	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F. Jean Jacques	Maître SANCHEZ Jean-Noël (Cour)
Défendeur	DIRECTION DE CONTRÔLE FISCAL OCCITANIE	

09 heures 00

05)	DOSSIER N° 2400306	RAPPORTEUR: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. Jean Jacques F. demande au tribunal d'annuler l'avis d'imposition complémentaire mis à sa charge au titre de 2018	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F. Jean Jacques	Maître SANCHEZ Jean-Noël (Cour)
Défendeur	DIRECTION DE CONTRÔLE FISCAL OCCITANIE	
06)	DOSSIER N° 2302278	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	M. Romain Alexander G. demande au tribunal d'annuler la décision du 10 juillet 2023 prise par la direction départementale des finances publiques des Landes (DDFIP) et de prononcer la décharge des impositions supplémentaires sur l'impôt sur les revenus d'un montant de 49 366 euros laissées à sa charge au titre des années 2019 et 2020	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G. Romain	CABINET HOIN & PARTENAIRE (Cour)
Défendeur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
07)	DOSSIER N° 2301723	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	Le SYNDICAT MIXTE AEROPORT DE BIARRITZ-PAYS BASQUE demande au tribunal l'exonération de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2019	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SYNDICAT MIXTE AEROPORT DE BIARRITZ-PAYS BASQUE	CABINET FIDAL BAYONNE
Défendeur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

09 heures 00

08)	DOSSIER N° 2202515	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	La SCI la CLOSERIE demande au tribunal de condamner le Syndicat mixte des Rivières du Bassin de l'Adour Landais (SIRBAL) et la commune d'Eugénie-les-Bains à lui payer la somme de 22 147,85 euros en réparation des préjudices subis suite aux inondations multiples sur une maison d'habitation (parcelles cadastrées AB n° 436), à procéder à l'installation de clapets anti retour sur les exutoires des réseaux d'eau de pluie et de procéder au nettoyage complet du cours d'eau le Bahus.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SCI LA CLOSERIE	Maître MOUTIER Bruno (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'EUGENIE-LES-BAINS SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS DU GABAS, DU LOUTS ET DU BAHUS	SELARL LAMOURET LAHITETE (Cour) SCPA COUDEVILLE-LABAT-BERNAL
09)	DOSSIER N° 2201839	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	La SCI BIARRITZ IRATY demande au Tribunal d'annuler la décision en date du 10 juin 2022 portant rejet de sa réclamation datée au 15 décembre 2020 relative à des suppléments d'impôt sur les sociétés (IS) suite à une vérification de comptabilité pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SCI BIARRITZ IRATY	Maître BRUNNER Georges (Cour)
Défendeur	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL NOUVELLE-AQUITAINE	
10)	DOSSIER N° 2400761	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	M. B. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-02-23.A en date du 23 février 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 1 an, signalement dans le système d'information Schengen et abrogation et remplacement de tout document de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B. Habib	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

09 heures 00

11) **DOSSIER N° 2400590** **RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS**

Titre de l'affaire Mme Mouniati M. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-01-02B en date du 2 janvier 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination et abrogation et remplacement de tout document de séjour

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M. Mouniati	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

12) **DOSSIER N° 2301025** **RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS**

Titre de l'affaire M. Mustapha H. demande au tribunal de réexaminer son dossier relatif à la reconnaissance et à la réparation des préjudices par les harkis.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H. Mustapha	Monsieur H. Mustapha
Défendeur	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	

13) **DOSSIER N° 2302192** **RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE**

Titre de l'affaire La SAS GROUPE CASTILLON conteste les rappels de taxe sur les salaires mis à sa charge au titre des années 2019 à 2021

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS GROUPE CASTILLON	M. Arnaud C.
Défendeur	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL NOUVELLE-AQUITAINE	

09 heures 00

14)	DOSSIER N° 2302928	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	La SCI FAMILIALE PAPIREBEN demande au tribunal de prononcer la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur les sociétés auxquelles elle a été assujettie au titre de 2021	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SCI FAMILIALE PAPIREBEN	M. Bernard L.
Défendeur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
15)	DOSSIER N° 2301780	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	Mme Laure D. demande au tribunal d'annuler la décision du 5 juillet 2023 prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques refusant de scolariser son fils Léon au collège Simin Palay à Lescar	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D. Laure	Madame D. Laure
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	
16)	DOSSIER N° 2400003	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	M. Ilirian P. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 16 août 2023 prise par le préfet des Hautes-Pyrénées portant rejet de sa demande de délivrance d'un titre de séjour d'une durée de 10 ans, ensemble la décision implicite de rejet de son recours gracieux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P. Ilirian	Monsieur P. Ilirian
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

Arrêté le 23/01/2025
Le président du tribunal